

ENSEIGNEMENT**Convention de partenariat avec le lycée Fernand Léger et le CFA de Créteil****EXPOSE DES MOTIFS**

En partenariat avec la Fédération Nationale des syndicats de l'Assainissement, le lycée Fernand Léger d'Ivry va ouvrir avec l'appui du CFA de l'académie de Créteil à la rentrée 2013/2014 une formation en apprentissage bac professionnel, intitulée : « Gestion des pollutions et protection de l'environnement ».

Le lycée dispose d'une équipe d'enseignants à même d'assurer la formation technologique et l'enseignement général mais ne dispose pas de plateau technique pouvant servir de support de formation aux élèves.

Dans le cadre de cette nouvelle filière, Mme Le Provisure du lycée a sollicité la Ville pour établir un partenariat afin de mutualiser leurs ressources.

Ainsi, dans ce cadre :

- la commune propose de faire bénéficier aux élèves de l'expertise de ses agents et de mettre à disposition ses outils et plates formes techniques existants sur la Ville,
- en contrepartie, le lycée propose de mettre au profit des agents communaux, des enseignants et des outils techniques pour répondre à certains besoins de formation identifiés par la ville.

La mise en œuvre de la formation est assurée par le C.F.A.¹ de l'Académie de Créteil et l'U.F.A. du Lycée Fernand Léger avec la participation des services municipaux Maintenance Travaux Voirie et Entretien des Espaces Publics.

Les services municipaux apporteront leurs technicités et assureront la formation et l'évaluation des élèves en partenariat avec les professeurs du lycée sur les tâches suivantes :

- * contrôle et entretien des réseaux collectifs en assainissement,
- * entretien des espaces publics et du mobilier urbain pour le nettoyage.

Sont concernés par cette formation 8 à 10 élèves dès la rentrée scolaire 2013 correspondant à 17 jours d'encadrement par an et par élève. Cet effectif se diviserait en deux sous groupes afin de pouvoir bénéficier par moitié des deux techniques enseignées par les services Maintenance Travaux Voirie et Entretien des Espaces Publics.

Il est à noter que les élèves qui bénéficieront de cette formation dans les locaux de la Commune, suivent cette formation dans le cadre de l'enseignement théorique et pédagogique assuré par le lycée. Ils ne seront donc pas considérés comme des apprentis par la Commune.

Une convention nominative par élève sera signée avec le lycée, la Ville et l'élève.

¹ CFA : Centre de Formation des Apprentis

En contrepartie, le lycée Fernand Léger propose d'intervenir notamment dans trois champs distincts :

- l'accompagnement des projets de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- la formation générale notamment dans les enseignements généraux (mathématiques et français),
- la formation professionnelle par la mise à disposition d'un certain nombre d'enseignements dispensés par le lycée (maintenance des véhicules automobiles, agent polyvalent de restauration).

Chaque action de partenariat devra faire l'objet de modalités et de conventions spécifiques adaptées individuellement à chaque agent.

L'accueil des élèves du lycée par la Ville ainsi que l'accueil des agents communaux au lycée sont effectués à titre gracieux.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la convention-cadre avec le lycée Fernand Léger et le CFA de Créteil concernant la mise en place d'actions de formation dans le cadre du bac professionnel « gestion des pollutions et protection de l'environnement ».

P.J. : convention-cadre

ENSEIGNEMENT

Convention de partenariat avec le lycée Fernand Léger et le CFA de Créteil

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que dans le cadre de la mise en place du bac professionnel « gestion des pollutions et protection de l'environnement », le lycée Fernand Léger d'Ivry a sollicité la Commune pour établir un partenariat tendant à mutualiser leurs moyens respectifs,

considérant que dans ce cadre, la Commune propose de faire bénéficier aux élèves l'expertise de ses agents et de mettre à disposition ses outils et plateforme techniques et qu'en contre partie le lycée propose de mettre aux profits des agents communaux en besoin de formation, ses enseignants et ses outils techniques,

considérant les opportunités de développer davantage les partenariats avec les établissements scolaires dans le cadre de la politique éducative de la ville,

considérant l'intérêt de la mise en œuvre d'un partenariat impliquant les agents communaux et pouvant bénéficier à la fois aux élèves d'un établissement scolaire de la Ville et aussi aux agents communaux,

considérant qu'il convient de conclure une convention-cadre définissant le rôle de chacun dans ce partenariat,

vu la convention-cadre, ci annexée,

DELIBERE

par 39 voix pour et 3 voix contre

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la convention-cadre de partenariat avec le lycée Fernand Léger et le CFA de Créteil concernant la mise en place d'actions de formation dans le cadre du bac professionnel « gestion des pollutions et protection de l'environnement » dès la rentrée scolaire 2013/2014 et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que les éventuels avenants y afférant et toutes les conventions nécessaires à la mise en œuvre de ladite convention-cadre.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JUIN 2013